

Bulletin n°4
Juin 2021





FSU Puy-de-Dôme

Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND 06.74.03.08.71 & 09.66.83.94.13 fsu63@fsu.fr

Le bulletin des retraités des syndicats de la FSU 63

Editorial

Pause d'été mais...

Michel JACQUOT & Michel NOUHEN

Après la stratégie initiale des petits pas, la vaccination progresse enfin, même si les personnels de l'Éducation Nationale et de la Santé en contact avec le public n'ont pas été prioritaires. Le vaccin pris en charge à 100% valide à cette occasion, le bienfondé et l'efficacité de notre revendication : 100% sécu pour la Santé. Par ailleurs, il n'y a toujours pas de doses ou si peu pour les pays les plus pauvres : lever les brevets pour faire du vaccin un « bien commun » demeure urgent et créer un pôle public du médicament, indispensable !

Sans même attendre la sortie de la pandémie, le pouvoir remet à l'ordre du jour les vieilles recettes d'austérité qui nous ont tant démunis face au Covid : réduction du nombre de lits dans les hôpitaux, réduction des personnels des services publics, retour dans l'actualité de la réforme des retraites, réforme régressive de l'assurance chômage... malgré l'opposition unanime des syndicats.

Or, tout montre que le logiciel néolibéral imposé depuis les années 80 par le tandem Reagan-Thatcher est caduc. Aux États-Unis, les mandats démocrates suivants ne l'ont pas changé et il a mené tout droit à la case Trump! Par une politique de relance, davantage redistributive en faveur des classes populaires, leur nouveau président « surprend » seulement ceux qui n'ont pas encore compris les effets délétères du « moins d'État, moins d'impôts ».

En France et complètement à contretemps, le pouvoir regarde sur sa droite en niant l'accroissement des inégalités comme l'urgence climatique. Il préfère hystériser des débats qui instrumentalisent la laïcité dans le milieu universitaire (une ministre lance ce qui s'apparente à une chasse aux sorcières parmi les enseignants-chercheurs), qui mettent en cause la justice (un autre ministre manifeste devant l'Assemblée) et ouvre ainsi un boulevard à l'hiver extrême-droitier.

Dans ce contexte, notre responsabilité syndicale pour faire émerger la question sociale est immense. Il y a 150 printemps, les communardes et communards dessinaient les contours de nouveaux possibles. Aujourd'hui, une nouvelle offensive contre la Sécu prend forme : introduction de l'assurance privée dans une protection sociale complémentaire qui exclurait retraité·e·s comme contractuel·le·s et dans une 5e branche séparée couvrant la perte d'autonomie. À l'automne, nous devrons être vigilants et mobilisés pour défendre le principe affiché à la création de la Sécu : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Les retraités dans l'action ...

Roland LEBEAU

Déjà le 31 mars



Dans le cadre de la journée nationale d'action du 31 mars 2021, initiée par le groupe des 9 au plan national, le groupe des 10 dans le Puy-de-Dôme, a été reçu le matin par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La FSU, s'exprimant au nom de l'ensemble des organisations, a présenté au directeur de l'ARS les revendications portant sur la défense et l'amélioration du service public de santé pour l'accès aux soins pour toutes et tous, partout sur le territoire, avec une attention pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles en situation de précarité sociale.

Concernant l'hôpital, le groupe des 10 a dénoncé les conséquences des politiques de restriction budgétaire suivies depuis trop d'années avec,

- → les fermetures de lits (34 au CHU de Clermont encore cette année!) ;
- → le manque de personnels (estimation de 100 000 postes au niveau national);
- → un phénomène de démissions important parmi les infirmières et infirmiers, à l'issue du premier confinement d'où l'extrême difficulté des équipes hospitalières pour faire face actuellement à la crise sanitaire.
- → les problèmes de formation et de sous-équipement.

En effet, sur ce dernier point, il ne suffit pas par exemple d'avoir le nombre de lits de réanimation, encore faut-il disposer de médecins réanimateurs. Or 10 ans sont nécessaires à la formation de réanimateurs.

Dans le domaine de la psychiatrie, le groupe des 10 a alerté sur le manque de structures et de personnels ce qui a conduit à accueillir ensemble des personnes aux affections bien différentes, nécessitant ainsi des prises en charges en conséquence.

Sur le plan de la médecine générale et spécialisée, le groupe des 10 a rappelé la question, déjà évoquée avec le Préfet, des déserts médicaux, que ce soit en milieu rural (région de St-Eloy-les Mines par exemple) mais également à Clermont-Ferrand dans certains quartiers dits pourtant de politique prioritaire comme celui des Vergnes. A été souligné le fait, bien entendu, que ces difficultés affectent les conditions d'accueil, de qualité de soins, apportées à toute la population et non seulement aux retraités et aux personnes âgées.

A propos de la campagne de vaccination COVID, les propositions déjà rappelées par courrier ont été réitérées dont

- → son accélération et l'exigence de la levée des brevets, condition préalable à la fabrication de vaccins en quantité suffisante à l'échelon mondial considérant qu'il s'agit bien de faire face à une pandémie ne pouvant trouver une solution pérenne que par la vaccination dans tous les pays ;
- → la multiplication des plates formes de prise de rendez-vous, des centres de vaccination, des équipes mobiles, du transport gratuit pour certains.

Pour le groupe des 10, la question de la perte d'autonomie, doit concerner tous les âges de la vie et doit être traitée dans le cadre de la solidarité nationale intergénérationnelle, par les cotisations sociales, au niveau de la branche santé de la Sécurité sociale.

Enfin, à propos de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées, là encore, l'insuffisance de structures est mise en avant, en termes d'EHPAD ou d'aide à domicile, ainsi que le besoin de personnels formés en nombre suffisant. Et est souligné le montant trop élevé du reste à charge dans les EHPAD qui constitue un frein à l'accès pour beaucoup de personnes âgées. Malgré le fort investissement des équipes lors du premier confinement, la gestion déficiente de la pandémie dans les structures du département comme à l'échelon national a conduit à un nombre important de décès.

Toujours à l'appel des 10 organisations la mobilisation organisée l'après-midi n'a rassemblé que 150 personnes environ, du fait du contexte de crise sanitaire. Elle a permis néanmoins, de par le relais des médias locaux (France bleue, journal télévisé régional), le rappel de l'ensemble de leurs revendications

- → la nécessaire revalorisation des pensions;
- → la défense des services publics et de la sécurité sociale;
- → ainsi que la dénonciation de la stigmatisation des retraités en tant que privilégiés dans la période de crise sanitaire actuelle ;
- → et leur opposition au projet de réforme des retraites, toujours envisagée par le gouvernement.

Et à nouveau le 1^{er} octobre...

Pour les organisations, les retraités doivent être entendus ! Elles exigent la satisfaction de leurs justes

- → l'augmentation et la revalorisation immédiate des pensions dans le régime public et des retraites de base et complémentaires dans le privé;
 - → des revalorisations pérennes chaque année, pas de retraite inférieure au SMIC ;
- → des moyens supplémentaires pour les services publics, en proximité, et dans notre système de santé publique (le soin, la prévention et la recherche) ;
 - → une loi « autonomie » conforme aux attentes des personnels et des personnes concernées ;
 - → une Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales assurant pleinement ses missions.



Intersyndicale Retraités 63

Protection sociale complémentaire pour la Fonction publique

Une fausse bonne idée... et de vraies inquiétudes à avoir!

Par la mise en œuvre d'une Protection Sociale Complémentaire imposée dans la Fonction publique, le gouvernement met encore un peu plus à mal les principes de solidarité collective et, a contrario, révèle toute sa pertinence au mandat FSU pour le « 100% Sécu »

Le ministère de la Transformation de la Fonction publique a soumis à consultation des organisations syndicales une ordonnance qui ouvre des possibilités de financement par l'employeur de la complémentaire santé (la mutuelle). L'ordonnance stipule que les 5,5 millions d'agents de la Fonction publique devraient bénéficier d'ici à 2026 d'une protection sociale complémentaire (PSC) cofinancée par leur employeur à hauteur de 50% minimum afin de permettre aux fonctionnaires de bénéficier des mêmes niveaux de prise en charge de la mutuelle que, depuis 2016, dans le privé.

À première vue, une telle mesure peut amener du pouvoir d'achat supplémentaire... Cependant, il faut bien cerner tous les enjeux de la mise en place des nouveaux mécanismes tels qu'envisagés par le gouvernement à travers cette ordonnance : revenir sur les évolutions antérieures est instructif pour comprendre les dangers que masque cette unique et restrictive présentation du projet.

Une loi de juin 2013 a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salariés du privé; sa mise en œuvre, à partir de 2016, obligeant les employeurs privés à financer la couverture complémentaire de leurs salariés pour moitié au moins, ce qui n'est pas le cas pour l'État employeur. Actuellement, la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des fonctionnaires est modeste et variable d'un ministère à l'autre, avec des différences qui s'expliquent par une inégalité de l'effort de soutien financier accordé d'une administration à l'autre à cette question pour leurs fonctionnaires respectifs. Le dispositif dit de « référencement » introduit la mise en concurrence des organismes de PSC par l'employeur public dans l'objectif d'offrir à ses personnels une couverture complémentaire mettant en œuvre des mécanismes de solidarité familiaux et intergénérationnels. Dans son référé de mai 2012, la Cour des comptes regrettait que la première vague de référencement entre 2009 et 2011 ait conduit à un statu quo en attribuant plusieurs référencements à des mutuelles dites « historiques » de la Fonction publique de l'État. Selon la Cour, acquise au dogme de la concurrence « libre et non faussée » prétendument garante d'une baisse des tarifs au consommateur, la mise en œuvre de la procédure de référencement n'avait pas suffisamment assuré le respect des principes de transparence et d'égalité des candidats.

Au contraire, pour la FSU, le bilan que l'on peut tirer du précédent référencement de 2016 est extrêmement négatif. À l'exception de quelques rares ministères (comme aux Finances publiques), tous les autres ont imposé une mise en concurrence avec les assureurs privés (par exemple, MGEN et AXA dans l'Éducation nationale), un refus de la prévoyance et un socle minimal de couverture dans les contrats collectifs. La réédition d'un tel scénario, dans le cadre d'un nouveau référencement, amplifierait de fait l'alignement de la Mutualité sur les pratiques assurantielles qui détruisent toutes les solidarités. Actifs et retraités de la FSU avaient dénoncé la loi de juin 2013 car elle ne pouvait qu'accentuer le glissement des remboursements de la Sécu vers les complémentaires, tout en renforçant la place des assureurs à but lucratif. On voit aujourd'hui que cette loi, qui exclut de fait les privés d'emploi, les inactifs et les retraités, a renforcé les inégalités en termes de couverture entre les salariés selon l'entreprise qui les emploie. C'est pourquoi la FSU continue de refuser toute transposition au secteur public d'un dispositif de contrat obligatoire choisi et imposé par l'employeur.

Venons-en au projet d'ordonnance : contrairement au privé, le texte n'impose pas explicitement la signature d'un contrat collectif mais il l'encourage très fortement en prévoyant deux niveaux de participation des employeurs :

- un financement en santé seulement avec un plafonnement spécifique en cas d'absence d'accord majoritaire ;
- un financement plus important si un accord majoritaire prévoit la conclusion d'un contrat collectif qui couvre tout ou partie des garanties en santé et prévoyance, obligeant alors l'ensemble des agents actifs à y souscrire même si l'opérateur retenu est un assureur privé.

Ainsi, rendre la PSC obligatoire dans la FP, c'est aussi pour le gouvernement une manière de ne pas aborder de front la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires par la revalorisation du point d'indice : il pousse à négocier des accords collectifs qui offriraient aux seuls actifs un gain de pouvoir d'achat et de meilleures garanties. Ces dernières risquent de porter sur des paniers tellement minimalistes que les agents devront avoir recours à une surcomplémentaire pour espérer être mieux couverts. Quant aux retraités, ils pourront dans le meilleur des cas adhérer à l'opérateur choisi par l'employeur à condition de payer une cotisation beaucoup plus élevée ou adhérer librement à un contrat individuel qui sera lui aussi plus onéreux puisqu'il ne couvrira que les « mauvais » risques représentés par les précaires, les chômeurs et les retraités. Qu'en sera-t-il alors des solidarités intergénérationnelles ?

Et qu'en sera-t-il du rôle des mutuelles à but non lucratif, de la politique de prévention, du développement des centres de santé et de l'ensemble des actions sociales et solidaires portées par les militants mutualistes aujourd'hui ? Déjà dans la période récente, les mutuelles qui, au départ ont accepté le dogme de la libre concurrence, ont dû s'engager, pour faire face aux organismes d'assurance et de banque-assurance privés, dans des processus de segmentation des risques, de différenciation des offres qui favorisent les logiques consuméristes et la différenciation des taux de cotisation selon le statut et l'âge totalement à l'encontre du principe mutualiste. La MGEN, lors d'une rencontre, le 22 avril, au plan national avec la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la fonction publique, à laquelle appartiennent les retraités de la FSU), a ainsi déclaré vouloir désormais s'opposer à la transformation de la santé en champ concurrentiel au travers des logiques de contrats collectifs et d'appels d'offres qui instaurent des pratiques de dumping. Elle demande le couplage santé-prévoyance dans les contrats et elle refuse un socle minimal imposé. Elle demande l'intégration des retraités exclus du dispositif actuel. Pour toutes ces raisons, la MGEN, ainsi que la MFP, demandent la refonte des dispositifs existants.

Dès lors, il y a nécessité pour les retraité.es FSU dans le cadre unitaire du groupe des 9 et avec les actif.ves de la fédération à leur côté, de s'engager à l'automne pour porter la demande de meilleure couverture possible incluant le couplage prévoyance – santé pour toutes et tous et l'exigence de solidarité réaffirmée par notre mandat fédéral d'aller vers une Sécurité sociale qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits.

Lectures pour la plage...

Celle sous les pavés de 1871



À l'occasion des 150 ans de la Commune, les rayons des libraires sont richement garnis sur le sujet, utile réparation pour cet événement majeur à peine évoqué à l'école, la IIIème République ayant écrit le « récit national » sur un palimpseste, recouvrant de ses idéaux les charniers dont elle était responsable pour mieux faire oublier les combats pour « la Sociale ». Voici trois propositions plongeant dans le vif de l'Histoire grâce, pour les deux dernières, à un vaste travail d'archives réalisé par leurs auteurs.

Mais d'abord, *L'insurgé* de Jules Vallès (Le livre de poche et Folio Gallimard) qui est, en quelque sorte, une archive en soi : il s'agit, après *L'enfant* et *Le bachelier*, de son 3ème volume autobiographique où l'on suit son double, Jacques Vingtras, au côté de ces hommes, femmes et enfants en guenille qu'il nomme « la grande fédération des douleurs », dans le feu de l'action, les clubs, les cortèges, les barricades, jusqu'à un blanc dans le récit entre le 26 mars et le 21 mai tel un moment suspendu pour le temps de la Commune « en actes », silence qui se traduit sur la page par de longs points de suspension...

Ludivine Bantigny quant à elle, avec *La Commune au présent* (La découverte), dresse sous une forme originale une galerie de portraits de *communeux* (le terme de *communard* était utilisé par les versaillais pour sa connotation péjorative), des plus connus parmi lesquels le précédent et beaucoup d'autres dont bien sûr Louise Michel mais aussi de nombreuses *pétroleuses* qu'elle sort de l'anonymat :



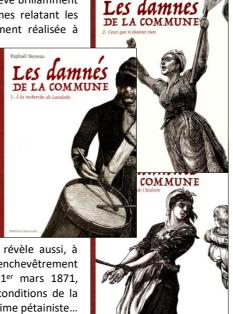
la jeune historienne compose son récit en courts chapitres qui sont autant de lettres adressées aux actrices et acteurs de la révolte. S'appuyant sur une importante recherche documentaire, elle fait revivre leurs espoirs mais aussi les controverses, débats et interrogations qui apparaissent alors d'une surprenante contemporanéité. En somme, un remarquable ouvrage à la fois vivant, émouvant et d'une grande profondeur, jetant un pont et mettant en lumière l'entrelacement des temps entre passé et présent. Peut-être la plus belle de ses missives est celle qu'elle envoie à Prosper Lissagaray – protagoniste puis historien rigoureux de la Commune, il écrit : « le vainqueur guettera la moindre inexactitude pour nier tout le reste ». Sa lettre à Lissa est l'occasion d'un hommage aux dessinateurs qui aujourd'hui reconstituent ce printemps 1871 (Éloi Valat, Jacques Tardi, Raphaël Meyssan), elle joint à son courrier la double page issue de l'ouvrage présenté ci-dessous où Meyssan

nous plonge dans une vertigineuse mise en abyme effaçant le temps par laquelle on le voit reconnaître Tardi alors qu'ils assistent, place Vendôme, tous les deux « venus du futur » à la destruction de la colonne honnie.

Et pour finir donc, Raphaël Meyssan avec son roman graphique *Les damnés de la Commune* (Éd. Delcourt) relève brillamment un défi qui lui a pris une dizaine d'années : trois tomes relatant les évènements à travers une bande dessinée exclusivement réalisée à

partir de gravures d'époques, on ne peut pas plus authentiquement redonner vie à ce combat! Il s'attache en particulier au personnage de Victorine Brocher – déjà évoquée dans l'ouvrage de L.Bantigny – qui se qualifie de « morte vivante » pour avoir échappé à la Semaine sanglante (une inconnue qu'on prît pour elle avait été fusillée à sa place, elle ne l'apprendra que plus tard). Dans le film d'animation qui prolonge la BD (Arte boutique), c'est la voix de Yolande Moreau qui l'incarne. On y entend aussi Denis Podalydès, Fanny Ardant... et Simon Abkarian, le narrateur.

La Commune, extraordinaire laboratoire d'idées neuves et généreuses condensé sur 72 jours, révèle aussi, à travers une des causes de son déclenchement, un autre enchevêtrement des temps : après la défaite face aux Prussiens, le 1er mars 1871, l'Assemblée nationale réfugiée à Bordeaux votait les conditions de la capitulation, « préfiguration » de celle de 1940 par le régime pétainiste...







Rédacteur en chef Roland LEBEAU Mise en page J. Michel BACCOUNNAUD